



Non paiement solde de tout compte

Par **Lilas17**, le **16/01/2015** à **23:08**

Bonsoir,

J ai terminé mon contrat le 30 novembre 2014.

Je devais recevoir mon solde de tout compte par virement ce qui n a pas été effectué faute de provision du compte professionnel de mon employeur.

Ce dernier m a proposé alors de me régler une partie de la somme par chèque qui c est révéler un chèque sans provision de son compte personnel.

Depuis toute les semaines je recois un sms de sa part, me disant qu il procederai au virement total de mon solde tout compte sauf que cela est toujours repoussé a la semaine d apres et il n y a toujours rien.

Je lui ai envoyé un courrier en recommandé avec ar l informant que je ferais valoir mes droits aupres des prud hommes.

Je voudrais savoir comment se passe la procédure , y a t il des frais pr déposer un dossier? ! si la procedure est lancé et que mon employeur me paye comment cela se passe t il ?

Par **P.M.**, le **17/01/2015** à **10:29**

Bonjour,

Il n' y plus de frais pour engager une procédure devant le Conseil de Prud'Hommes et je vous conseillerais de le faire en référé de laquelle vous pourriez vous désister en cas de paiement...

Vous pourriez aussi envisager de faire constater la situation de cessation de paiement de l'entreprise par le Tribunal de Commerce...

Par **Lilas17**, le **17/01/2015** à **20:49**

Je vous remercie pour votre réponse